



Nombre de conseillers.....43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance.....34  
 Pouvoirs.....07  
 Excusés..... 02

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 24 NOVEMBRE 2022**

DF/CD

**N° 2022-11-05 : ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER  
 COMMUNAL – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Le jeudi 24 novembre 2022 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le jeudi 10 novembre 2022.

**Présents:**

MARTIN Pierre-Yves	LEROUX Pierre-Olivier	BITATSI-TRACHET
BOUDJEMAI Kaïssa	DI IORIO Rina	Françoise
MANTEL Serge	MARKARIAN Olivier	BACH Raphael
MONIER Annick	FOURNIER Marine	JOLY Nathalie
BORDES Roselyne	KOUCEM Yacine	TRILLAUD Laurent
CARRATALA Henri	CHASSAIN Clément	HODE Laurence
LE COZ Lucie	BERNARD Anne	PERRAULT Gérard
MICONNET Olivier	BARATTA Jean-Pierre	
HERRMANN Marie-Catherine	DELERUELLE Quentin	
MOULINAT-KERGOAT Hélène	DJABALI Sara	
ARNAUD Philippe	BEREZIN Serge	
CARCRESS Corinne	CRALIS Christophe	
ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine	
LAFARGUE Jean-Claude	AOUATI Kheireddine	

**Pouvoirs:**

MILOTI Donni à MARTIN Pierre-Yves  
 AIDOUDI Salem à MILOTI Donni  
 MAKHLOUF Dounia à MARKARIAN Olivier  
 ADLANI Myriam à LE COZ Lucie  
 LE BLEGUET Marie-Therese à CARCREFF Corinne  
 MAUROBET Catherine à MONIER Annick  
 ROSSINI Christel à HODE Laurence

**Excusé:**

HAMZA Ali  
 GUIMARAES Odette

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire de séance Madame Annick MONIER a été désigné pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43  
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Mantel rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-02-07 du 10 février 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour le budget principal de la Ville,

Vu la réunion de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 16 novembre 2022,

Considérant que l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier résultant de la délibération n°2022-02-07 du 10 février 2022 suppose l'adoption d'un règlement budgétaire et financier ;

Considérant que le règlement budgétaire et financier fixe les règles de gestion applicable à la commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus ;

Considérant que le règlement budgétaire et financier est adopté et ne peut être modifié que par l'Assemblée délibérante ;

Considérant que les politiques municipales sont menées par deux administrations sur le territoire communal de Livry-Gargan via deux budgets soumis à la nomenclature M57 : le budget principal de la commune pour les affaires générales et le budget principal du CCAS pour l'action sociale ;

Après en avoir délibéré,

**A la majorité par :**

**- 37 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves + MILOTI Donni  
BOUDJEMAI Kaïssa + AIDOU DI Salem  
MANTEL Serge  
MONIER Annick + MAUROBET Catherine  
BORDES Roselyne  
CARRATALA Henri  
LE COZ Lucie + ADLANI Myriam  
MICONNET Olivier  
HERRMANN Marie-Catherine  
MOULINAT- KERGOAT Hélène  
ARNAUD Philippe  
CARCREFF Corinne +  
LE BLEGUET Marie-Thérèse  
ATTARD Gérard  
LAFARGUE Jean-Claude

LE ROUX Pierre-Olivier  
DI IORIO Rina  
MARKARIAN Olivier + MAKHLOUF Dounia  
FOURNIER Marine  
KOUCEM Yacine  
CHASSAIN Clément  
BERNARD Anne  
BARATTA Jean-Pierre  
DELERUELLE Quentin  
DJABALI Sara  
BEREZIN Serge  
CRALIS Christophe  
COLLET Marie-Madeleine  
AOUATI Kheireddine  
HODE Laurence + ROSSINI Christel  
PERRAULT Gérard

**- 04 abstentions :**

BITATSI-TRACHET  
Françoise

BACH Raphaël  
JOLY Nathalie

TRILLAUD Laurent

Article 1 : Adopte le règlement budgétaire et financier communal.

Annexe : règlement budgétaire et financier communal.

Ainsi fait et délibéré en séance le 24 novembre 2022.



76  
Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20221124-2022-11-05-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2022  
Date de réception préfecture : 08/12/2022

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*